

Edité le : 31/10/2022

Rapport d'analyse Page 1 / 2

S. INTERCOMMUNAL MUROIS

M. Matthieu NOIRON

7 RUE ANDRE MALRAUX

69720 ST LAURENT DE MURE

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier :	LSE22-180972	Référence contrat :	LSEC22-1958
Identification échantillon :	LSE2209-6077		
Nature:	Eau de piscine		
Origine :	Piscine intercommunal 7-9 rue André Malraux 69720 Saint Laurent de mure bassin sportif		
Dept et commune :	69 ST LAURENT DE MURE		
Prélèvement :	Prélevé le 24/10/2022 de 08h26 à 08h26 Réception au laboratoire le 24/10/2022 Prélevé par CARSO LSEHL / DUCHATEL Claire Prélèvement accrédité selon FD T 90-521 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de loisirs Flaconnage CARSO-LSEHL		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse le 28/10/2022

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
COV : composés organiques volatils Solvants organohalogénés							
Bromoforme	THMPI	< 0.50	µg/l	Purge and Trap /GC/MS	XP T90-224		#
Chloroforme	THMPI	11.00	µg/l	Purge and Trap /GC/MS	XP T90-224		#
Dibromochlorométhane	THMPI	< 0.50	µg/l	Purge and Trap /GC/MS	XP T90-224		#
Dichlorobromométhane	THMPI	1.80	µg/l	Purge and Trap /GC/MS	XP T90-224		#
Somme des trihalométhanes	THMPI	12.80	µg/l	Purge and Trap /GC/MS	XP T90-224	100	

THMPI TRIHALOMETHANES EAU DE PISCINE (PT/GC/MS)

Eau de piscine conforme aux Iréférences de qualité fixées par l'arrêté du 26 mai 2021 pour les paramètres analysés.

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

.../...

Edité le : 31/10/2022

Identification échantillon : LSE2209-6077

Destinataire : S. INTERCOMMUNAL MUROIS

Les valeurs en gras, italiques et soulignées sont non conformes aux seuils indiqués dans le rapport d'analyse.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

(Déclaration de conformité non couverte par l'accréditation)

Arthur RUIZ
Technicien de Laboratoire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'ARUIZ', is centered within a light gray rectangular box.

Edité le : 31/10/2022

Rapport d'analyse Page 1 / 2

S. INTERCOMMUNAL MUROIS

M. Matthieu NOIRON

7 RUE ANDRE MALRAUX
69720 ST LAURENT DE MURE

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier :	LSE22-180972	Référence contrat :	LSEC22-1958
Identification échantillon :	LSE2209-6078		
Nature:	Eau de piscine		
Origine :	Piscine intercommunal 7-9 rue André Malraux 69720 Saint Laurent de mure bassin ludique		
Dept et commune :	69 ST LAURENT DE MURE		
Prélèvement :	Prélevé le 24/10/2022 de 08h26 à 08h26 Réception au laboratoire le 24/10/2022 Prélevé par CARSO LSEHL / DUCHATEL Claire Prélèvement accrédité selon FD T 90-521 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de loisirs Flaconnage CARSO-LSEHL		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse le 28/10/2022

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
COV : composés organiques volatils Solvants organohalogénés							
Bromoforme	THMPI	< 0.50	µg/l	Purge and Trap /GC/MS	XP T90-224		#
Chloroforme	THMPI	8.40	µg/l	Purge and Trap /GC/MS	XP T90-224		#
Dibromochlorométhane	THMPI	< 0.50	µg/l	Purge and Trap /GC/MS	XP T90-224		#
Dichlorobromométhane	THMPI	0.72	µg/l	Purge and Trap /GC/MS	XP T90-224		#
Somme des trihalométhanes	THMPI	9.12	µg/l	Purge and Trap /GC/MS	XP T90-224	100	

THMPI TRIHALOMETHANES EAU DE PISCINE (PT/GC/MS)

Eau de piscine conforme aux Iréférences de qualité fixées par l'arrêté du 26 mai 2021 pour les paramètres analysés.

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

.../...

Edité le : 31/10/2022

Identification échantillon : LSE2209-6078

Destinataire : S. INTERCOMMUNAL MUROIS

Les valeurs en gras, italiques et soulignées sont non conformes aux seuils indiqués dans le rapport d'analyse.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

(Déclaration de conformité non couverte par l'accréditation)

Arthur RUIZ
Technicien de Laboratoire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'ARUIZ', is centered within a light gray rectangular box.